

# Compléments de rémunération diffuseur traditionnel

## ➤ 1 – Les critères d'entrée

Si ces critères sont vérifiés alors le diffuseur devient spécialisé et il bénéficie d'un taux de spécialisation de 2% (si taux de base à 13%).

### ➤ Marchand

1- Présence d'une **enseigne Presse en drapeau**

ou dérogation pour les magasins situés dans les centres commerciaux et les sites classés par les Bâtiments de France.

2- Informatisation et **remontées des informations**

Avoir une version de logiciel homologuée et avoir au moins un taux calculé sur le semestre.

3- Linéaire presse de **50 MLD minimum**

Les quotidiens et présentoirs promotionnels ne sont pas pris en compte.

4- **Représentativité** de la presse

Consacrer un pourcentage de son linéaire mural à la presse, lequel pourcentage variera selon la surface de vente de son magasin :

Superficie du magasin	Part du linéaire presse sur linéaire total
≤ 20m <sup>2</sup>	≥ 45%
> 20m <sup>2</sup> et ≤ 40m <sup>2</sup>	≥ 40%
> 40m <sup>2</sup> et ≤ 60m <sup>2</sup>	≥ 35%
> 60m <sup>2</sup> et ≤ 100m <sup>2</sup>	≥ 30%
> 100m <sup>2</sup>	≥ 25%

### ➤ Enseigne culturelle

1- Présence d'une enseigne Presse en drapeau

ou dérogation pour les magasins situés dans les centres commerciaux et les sites classés par les Bâtiments de France.

2- Informatisation et remontées des informations

Avoir une version de logiciel homologuée et avoir au moins un taux calculé sur le semestre.

3- Linéaire presse de 100 MLD minimum

Les quotidiens et présentoirs promotionnels ne sont pas pris en compte.

4- Superficie magasin de 300 m<sup>2</sup> minimum

## ➤ + 3 facteurs de majoration pour les diffuseurs traditionnels

Majoration MLD (Mètre linéaire développé)		Majoration CA (CA presse coopérative annuel toutes SADP)		Majoration Géo commercialité (sur le critère le plus favorable)		
MLD (en mètre)	Taux	CA (en €)	Taux	Ordre de priorité si taux équivalent	Habitants par unité urbaine	Taux
50 ≤ MLD < 100	1%	75 000 € ≤ CA < 113 000 €	1%	1	Galerie marchande Supermarché*	1%
100 ≤ MLD < 150	1,50%	113 000 € ≤ CA < 141 000 €	1,5%		Galerie marchande Hypermarché*	3%
150 ≤ MLD < 200	2%	141 000 € ≤ CA < 188 000 €	2%	2	50 000 < nb hbts unité urbaine ≤ 100 000	1%
200 ≤ MLD < 250	2,50%	188 000 € ≤ CA < 235 000 €	2,5%		100 000 < nb hbts unité urbaine ≤ 200 000	3%
250 ≤ MLD < 300	3%	235 000 € ≤ CA < 282 000 €	3%		200 000 < nb hbts unité urbaine ≤ 2 000 000	4%
MLD ≥ 300	3,50%	282 000 € ≤ CA < 329 000 €	3,5%	3	Région parisienne	5%
		329 000 € ≤ CA < 376 000 €	4,5%		Commune touristique	1%
		CA ≥ 376 000 €	5%			

- Les 3 majorations sont indépendantes les unes des autres et sont calculées sur le CA presse coopérative semestriel du diffuseur.
- En cas de taux de fiabilité inférieurs à 90%, les pénalités seront appliquées sur les majorations CA et MLD (donc hors spécialisation et hors majoration géo-commercialité).
- Le CA presse coopérative annuel toutes SADP (pour majoration CA) = CA du semestre de versement + CA du semestre précédent. Ce dernier est proratisé sur 12 mois si plus de 6 mois de CA sur la période.